

COLLECTIF DE VIGILANCE ET DE LUTTE CONTRE LES EXTRÊMES DROITES

www.collectifcd24.ylio.fr

(Associations Familiales Laïques, ATTAC, Au-Delà des Normes, Confédération Générale du Travail, Fédération Syndicale Unitaire, Femmes Solidaires, Francas, Ligue de l'Enseignement, Ligue des Droits de l'Homme, Union Communiste Libertaire, Union Syndicale Solidaires)

COMMUNIQUÉ

Dans un récent communiqué, madame Joubert, députée Rassemblement National de la 3ème circonscription de Dordogne et déléguée départementale de ce parti, menace le comité thibérien de l'ANACR (Association Nationale des Anciens Combattants et Amis.e.s de la Résistance) et les FTPF (Francs Tireurs Partisans Français) de poursuites en justice pour « provocation à la discrimination » : ces associations de résistance contre l'occupant nazi ont écrit aux maires nouvellement élu.e.s en Périgord Vert que, compte-tenu d'un héritage que le Rassemblement National n'a jamais remis en question, la présence de la députée de ce parti devant les stèles commémorant les victimes du nazisme et de ses collaborateurs est « totalement déplacée » et insulte ces morts.

Le RN est en effet issu du Front National, co-fondé en 1972 par d'anciens miliciens engagés dans la S.S. (Pierre Bousquet et Léon Gaultier) et par Jean-Marie Le Pen, condamné à plusieurs reprises pour « apologie de crimes de guerre » (1968), « négationnisme » (1991, 1999, 2017) et « contestation de crime contre l'humanité » (2012) pour avoir affirmé en 2005 dans l'hebdomadaire négationniste Rivarol que « *l'occupation allemande n'a pas été particulièrement inhumaine en France* », et remis en question le massacre d'Oradour sur Glane par la division Das Reich. Les descendants des 643 victimes d'Oradour, des 99 pendu.e.s de Tulle ou des 13 fusillé.e.s du hameau des Piles ont certainement « apprécié » cette révision de l'Histoire.

Madame Joubert se défend en disant qu'elle n'a adhéré qu'en 2014 au parti de Marine Le Pen et non de son père. Mais Le Pen père était alors président « d'honneur » de ce parti et n'en a été exclu qu'en 2015. Et lors de son décès, le 7 janvier dernier, les trois député.e.s RN de Dordogne lui ont rendu un vibrant hommage : « *il fut un visionnaire* » (N. Lechon), qui « *aura servi son pays avec fidélité* » (S. Müller) et « *n'a eu de cesse de défendre la France, son identité et sa souveraineté* » (F. Joubert). On peut ajouter que le suppléant de madame Joubert à l'Assemblée Nationale, Alexandre Ledoux, affiche sur les réseaux sa proximité avec, entre autres, le groupe néo-nazi bordelais « Toutatis Clan » et le mouvement catholique identitaire et antisémite « Academia Christiana »...

Alors, oui, la présence de madame Joubert lors des commémorations des mort.e.s de la Résistance est déplacée, tout comme l'était celle de madame Lechon, députée du même parti fondamentalement raciste et antisémite, lors de la plantation d'un olivier à la synagogue de Périgueux le 11 septembre 2025 en l'honneur d'Ilian Halimi.

Que madame Joubert attaque les associations d'ancien.ne.s résistant.e.s contre la nazisme n'a rien, somme toute que de très « naturel » pour la représentante d'une telle idéologie. Qu'elle se dise victime de « discrimination », voilà qui ne manque pas de cynisme de la part d'une personne qui écrivait sur X en 2020 que la carte d'identité d'un « arabe » n'est qu'« *un vulgaire chiffon, un ticket universel de « rationnement » pour profiter du système...* », comme le rappelait le journal Libération du 5 juillet 2024.

Le Collectif de vigilance et de lutte contre les extrêmes-droites de Dordogne approuve sans réserve la prise de position du comité thibérien de l'ANACR et des FTPF et sera solidaire de ces associations en cas de poursuites par le parti d'extrême-droite.

Périgueux, le 29/03/2026